

LITURGIE DU ROYAUME

15 août

L'Assomption de Marie

LECTURE 1

- Lecteur : *Lecture tirée du patrimoine spirituel de l'humanité.*
- Assistance : *Depuis toujours, le Ciel prépare l'avènement du Royaume.*
- Lecteur : *Aujourd'hui, l'extrait principal de la Constitution apostolique « Munificentissimus Deus » par laquelle S. S. Pie XII a promulgué le dogme de l'Assomption de Marie le 1^{er} novembre 1950.*
- Il est écrit :*



[...] Nous pensons que le moment, fixé par le dessein de Dieu dans sa Providence, est maintenant arrivé où nous devons déclarer solennellement l'insigne privilège de l'Assomption au ciel de la Bienheureuse Vierge Marie. [...] C'est pourquoi, après avoir adressé à Dieu d'incessantes et suppliantes prières, et invoqué les lumières de l'Esprit de vérité,

pour la gloire du Dieu Tout-Puissant, qui prodigua sa particulière bienveillance à la Vierge Marie,

pour l'honneur de son Fils, Roi immortel des siècles et vainqueur de la mort et du péché, pour accroître la gloire de son auguste Mère et pour la joie et l'exultation de l'Église tout entière, par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et par la Nôtre,

Nous proclamons, déclarons et définissons que c'est un dogme divinement révélé que **Marie, l'Immaculée Mère de Dieu toujours Vierge, à la fin du cours de sa vie terrestre, a été élevée en âme et en corps à la gloire céleste.**

C'est pourquoi, si quelqu'un – ce qu'à Dieu ne plaise – osait volontairement nier ou mettre en doute ce que Nous avons défini, qu'il sache qu'il a fait complètement défection dans la foi divine et catholique.

Lecteur : *C'était un extrait de la Constitution apostolique « Munificentissimus Deus » de S. S. Pie XII.*

Assistance : *Nous rendons grâce à Dieu.*